EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE (ECF)

Une démarche préventive
pour renforcer la sécurité juridique et fiscale de votre entreprise

GAGE DE SINCÉRITÉ FISCALE ET DE DÉMARCHE RESPONSABLE

à l'égard de l'administration, qui en tient compte dans la programmation du contrôle fiscal.



FAIRE LE CHOIX DE L'ECF, C'EST :

SÉCURISER VOTRE DÉCLARATION FISCALE
en s'assurant du respect de la législation en vigueur et éviter des sanctions et pénalités.

RÉDUIRE LES RISQUES FISCAUX
en détectant les erreurs et anomalies avant qu'elles ne soient identifiées par l'administration fiscale.

ANTICIPER UN CONTRÔLE FISCAL
et être mieux préparé.

AMÉLIORER L'IMAGE DE VOTRE ENTREPRISE :
mettre en place un processus de conformité rassure les partenaires commerciaux (banques, administrations, fournisseurs) sur la fiabilité de votre entreprise.

COMMENT SE PASSE UN AUDIT AU CPG ?



ÉTAPE 1

Réception de votre déclaration fiscale ainsi que du fichier des écritures comptables (FEC) produit par votre logiciel de comptabilité

ÉTAPE 2

Analyse des points d'audit comptables et fiscaux prévus dans la mission ECF :

- **La conformité du fichier des écritures comptables (FEC)**
- **La qualité comptable du FEC :** votre comptabilité respecte-t-elle les principes comptables ou présente-t-elle des anomalies ?
- **La conformité du logiciel ou du système de caisse**
- **Le mode de conservation des documents :** les règles sur les délais et mode de conservation sont-elles respectées ?
- **Les régimes d'imposition (TVA et résultat) :** les régimes d'imposition appliqués sont-ils conformes ?
- **Les amortissements :** sont-ils calculés dans le respect des règles comptables et fiscales ?
- **Les provisions, charges à payer et charges exceptionnelles :** ces postes sont-ils biens justifiés ?
- **Le contrôle de la TVA collectée et déductible :** les taux et règles d'exigibilité sont-ils bien appliqués ?

ÉTAPE 3

Si des anomalies sont constatées, nous vous adressons un compte rendu de mission personnalisé avec les axes d'amélioration et leur indice de criticité



ÉTAPE 4

Avec votre accord, nous adressons le compte rendu de mission à votre service des impôts.



LE CPG, UN CHOIX GAGNANT !

- Depuis plus de 40 ans, nous accompagnons les professionnels libéraux dans la gestion de leur entreprise
- La prévention fiscale est notre cœur de métier
- Structure associative indépendante, nous vous garantissons une vision objective de votre situation fiscale

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UNE ÉTUDE PERSONNALISÉE ?

Contactez-nous :

ecf@centrepluri.fr

TARIFS

Pour consulter notre grille tarifaire, rendez-vous sur notre site :

centrepluri.fr

CPG

Centre pluridisciplinaire de gestion

Siège :
11 avenue de la Forêt-Noire
CS 30032 | 67084 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 88 45 60 29

Agence Lorraine :
182-186 avenue du Général Leclerc
CS 63847 | 54029 NANCY Cedex
Tél : 03 83 51 49 93

Email : cpg@centrepluri.fr | Site internet : centrepluri.fr